

COMITÉ DU DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL SPECTACLE VIVANT

Programme de travail 2009

- **Projet pour l'Europe du sud**

Prenant en considération un certain nombre de projets passés consacrés à l'intégration des nouveaux États membres, afin de renforcer le rôle des partenaires sociaux en Europe centrale et orientale, les partenaires sociaux souhaitent mener un projet portant sur le dialogue social dans le sud de l'Europe. Le projet sera innovant dans la mesure où il permettra à quatre groupes d'États membres d'échanger des bonnes pratiques et en particulier de soutenir les initiatives dans les nouveaux États membres et dans les États candidats.

⇒ Il sera possible de présenter sa candidature à partir de la seconde moitié de l'année 2009.

- **Formation des techniciens du théâtre**

La formation des techniciens est une préoccupation récurrente du Comité depuis sa création. Au cours de l'année, les partenaires sociaux se concentreront sur le projet leur Léonardo sur la formation des techniciens dans le domaine du Spectacle Vivant. Un rapport sera présenté et discuté lors du forum de formation de mars 2009, événement qui pourrait permettre d'identifier des priorités et des actions envisageables.

⇒ Rapport sur la formation des techniciens du théâtre en Europe.

⇒ Présentation du rapport lors du forum de formation début mars 2009.

⇒ Identification des priorités et actions envisageables.

- **Identifier les questions relatives à la santé et à la sécurité dans le secteur du spectacle vivant**

Étant donné les particularités du secteur, il est indispensable de prendre en compte les problèmes spécifiques touchant aux domaines de la santé et de la sécurité. Les actions visant à informer et éveiller les consciences sur les risques potentiels et la prévention de ces risques sont indispensables. Le Comité tient à développer ses activités dans ce domaine.

⇒ Identifier les aspects liés à la santé et à la sécurité et leurs spécificités dans le secteur.

⇒ Si possible, promouvoir de l'échange d'information dans des cadres appropriés.

- **Mobilité des travailleurs du Spectacle vivant**

Les partenaires sociaux reconnaissent qu'il y a de nombreux enjeux liés à la mobilité. Ainsi, ils se concentreront sur :

- Les ressortissants des pays tiers exerçant une activité professionnelle en Europe.
- Les interprètes voyageant dans le reste du monde, en particulier aux USA.
- Le statut des travailleurs du secteur culturel, lorsqu'ils travaillent dans l'UE, hors de leur pays de résidence.

Dans les deux premiers cas, les interprètes doivent faire face à des problèmes de visas et de permis de travail. Prenant en considération les initiatives entreprises dans ce domaine, les partenaires sociaux souhaitent se concerter davantage avec les directions générales compétentes afin de souligner les problèmes spécifiques du secteur. Dans le troisième cas, il y a différents aspects à traiter qui relèvent des statuts liés à l'emploi et de la mobilité.

⇒ Prévoir des cadres spécifiques dédiés à la mobilité des professionnels du secteur et envisager des nouvelles actions si nécessaire.

⇒ Continuer les travaux relatifs aux « interprètes voyageant aux USA », nouvelles actions communes envisageables.

⇒ Échange de vues sur le statut des travailleurs culturels, en particulier dans le contexte de la mobilité, possible déclaration commune.

- **L'économie culturelle dans le contexte de l'Année Européenne de la Créativité et de l'Innovation**

- **Politique culturelle**

Ce sujet comprend trois différents domaines :

- Crise financière : discussion sur l'accès aux financements publics dans les arts du spectacle sous l'angle des conséquences de la crise financière mondiale sur le secteur. Problème de la réduction des fonds consacrés à la culture dans les États membres.

⇒ Échange de vues

⇒ Éventuelles conclusions ou déclaration communes

- L'économie culturelle dans le contexte de l'Année Européenne de la Créativité et de l'Innovation 2009. Dans l'étude parue en 2006 intitulée « Économie de la Culture en Europe », la culture est présentée comme un secteur particulièrement dynamique et bénéficiant de la plus forte croissance en Europe. Les partenaires sociaux souhaitent

souligner, dans le cadre de l'Année Européenne de la Créativité et de l'Innovation 2009, le rôle essentiel du secteur dans la promotion de la créativité et de l'innovation.

⇒ Élaboration d'une déclaration commune par les partenaires sociaux liée à l'Année Européenne de la Créativité et de l'Innovation.

- La Communication sur la culture : suivi du travail de la société civile dans les plates-formes culturelles. En juin 2008, les partenaires sociaux ont été inclus dans les plates-formes de la société civile mises en place par la DG culture. La Communication sur la culture fait explicitement référence à la contribution des partenaires sociaux à ces plates-formes. En 2009, les recommandations de ces plates-formes seront présentées aux institutions de l'UE. Les partenaires sociaux participeront à l'élaboration des projets de documents, et si nécessaire, feront des propositions au nom du comité.

⇒ Participer à l'élaboration des propositions des groupes de travail des plates-formes culturelles.

⇒ Propositions éventuelles des partenaires sociaux, intégrées dans le document final.

- **Droits d'auteur et droits voisins dans le secteur du spectacle vivant de l'UE**

Le secteur du spectacle vivant n'échappe pas aux développements de l'environnement digital. Cela place le secteur face à de nouveaux défis. Dans le contexte des récents débats européens sur le sujet, les partenaires sociaux souhaitent mener des initiatives et discuter de ce thème au sein du comité lorsque cela s'avère justifié. Des changements se produisent également dans les États membres en ce qui concerne la propriété intellectuelle, ces développements, qui ont des conséquences sur le secteur, devraient également être pris en compte au sein du comité.

⇒ Échanger des points de vue relatifs à l'environnement digital, lorsque cela concerne le secteur du spectacle vivant.